

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 4 juillet 2024 à 18 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Eddy Métivier, maire de Matane

Absences

M. Mathieu Isabel, maire des Méchins
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandations – Demandes d'aide financière
 - 3.1. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (SADC de la région de Matane, fiduciaire – événement "Le Rendez-vous RH")
 - 3.2. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Organisation Tournoi Matane – événement En septembre, La Matanie est hockey!)
 - 3.3. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Table régionale des organismes communautaires du BSL – événement Gala de reconnaissance des organismes d'action communautaire autonome)
4. Projet "Histoire de promenade – La Matanie et ses rivières" – Installation de bannières à proximité du Marché public
5. Marché public – Entérinement signature Avenant #4 au contrat avec Habitat Construction Matane
6. Mandat de services professionnels – Nouvelles pistes d'optimisation de la desserte en sécurité incendie
7. Transports
 - 7.1. Modification de la résolution 465-09-23 – Signature de la convention d'aide financière Volet 1 Régulier : « Aide financière aux organismes de transport adapté » du Programme de subvention au transport adapté (PSTA)
 - 7.2. Plan de transport et de développement des services de la MRC de La Matanie en transport adapté, juin 2024
 - 7.3. Demande d'aide financière au MTQ dans le cadre du programme de subvention au transport adapté pour l'année 2024
8. Émission d'une carte de crédit pour la MRC de La Matanie (à l'usage de COSMOSS)
9. Embauche au poste d'agente de concertation COSMOSS et autorisation de signature d'un contrat et d'une lettre d'entente avec le SCFP
10. Colloque automne 2024 de l'ADGMRCQ les 23, 24 et 25 octobre 2024 à La Malbaie
11. Mandat de recherche à l'UQAR – Suite de l'enquête sur la gouvernance municipale en Matanie
12. Facture SER des Monts – Déneigement 2023
13. Projet d'éclairage public au Marché public de La Matanie – Orientations (info)
14. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Étape 3 – Orientations (info)

15. Autorisation appel d'offres pour services professionnels – Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)
 16. Comité social SRSI – utilisation logo MRC (info)
 17. Comptes à recevoir préliminaire – 2^e trimestre (info)
 18. Confirmation du retrait des élus-es du programme d'aide aux membres et à leur famille (PAMF)
 19. Varia
 20. Période de questions
 21. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 433-07-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 434-07-24

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (SADC DE LA RÉGION DE MATANE, FIDUCIAIRE – ÉVÈNEMENT "LE RENDEZ-VOUS RH")

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Matane, à titre de fiduciaire, pour l'événement *Le Rendez-vous RH* qui se tiendra en novembre 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, programme de développement des communautés (PDC), volet collaboration spéciale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 1 000 \$ à la SADC de la région de Matane pour *Le Rendez-vous RH 2024*;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 435-07-24

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (ORGANISATION TOURNOI MATANE – ÉVÉNEMENT EN SEPTEMBRE, LA MATANIE EST HOCKEY!)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Organisation Tournoi Matane pour l'événement *En septembre, La Matanie est hockey!*;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, programme de développement des communautés (PDC), volet collaboration spéciale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 1 000 \$ pour l'événement *En septembre, La Matanie est hockey!*;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU BSL – ÉVÉNEMENT GALA DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME)

RÉSOLUTION 436-07-24

PROJET "HISTOIRE DE PROMENADE – LA MATANIE ET SES RIVIÈRES" – INSTALLATION DE BANNIÈRES À PROXIMITÉ DU MARCHÉ PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE la MRC a soutenu, par le Fonds régions ruralité (FRR) volet 4, le projet Histoire de promenade 4 en offrant une bonification pour l'intégration du marché public à cette exposition urbaine linéaire, en bordure de la Promenade des Capitaines;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet, la Société d'histoire et de généalogie de Matane (SHGM), souhaite répondre favorablement à la demande de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de structures permettant l'accrochage ou le marquage au sol, la SHGM demande à la MRC de défrayer les coûts pour la mise en place d'une solution temporaire, pour l'été 2024, afin de recevoir les photographies de son exposition urbaine;

CONSIDÉRANT la soumission, transmise à la MRC, au coût de 2 345 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la soumission et le paiement, à la SHGM, d'une facture de 2 345 \$, taxes incluses, à partir du FRR volet 2 (sommes réservées pour des projets culturels) pour permettre l'installation du matériel, du projet Histoire de promenade 4, entre le pont du Cap-des-Pilotes et le marché public.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 437-07-24

MARCHÉ PUBLIC – ENTÉRINEMENT SIGNATURE AVENANT #4 AU CONTRAT AVEC HABITAT CONSTRUCTION MATANE

CONSIDÉRANT l'approbation, par la ministre des Affaires municipales, du Règlement numéro 287-1-2023 décrétant un emprunt et autorisant les dépenses pour la construction du Marché public de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE, suite à un appel d'offres public, le Conseil de la MRC de La Matanie a accordé le contrat de construction du marché public à l'entreprise Habitat Construction Matane (1986) au montant de 2 356 424,12 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la signature de trois avenants, laquelle a été autorisée par les résolutions numéros 191-03-24 et 214-04-2024;

CONSIDÉRANT l'autorisation par résolution du Conseil ou du comité administratif des directives de changement A-07.r1, A-08, A-09, A-10, A-11, A-12, ME-01, ME-03, C-04 et C-05 et des coûts des travaux associés;

CONSIDÉRANT QUE la directive de changement A-13 est sans coût ni crédit;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster la valeur du contrat en signant l'avenant #4, lequel se traduit, toutes taxes incluses, par une augmentation de 13 994,18 \$ de la valeur du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'entériner la signature, par le directeur général et greffier-trésorier, de l'avenant #4.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 438-07-24

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – NOUVELLES PISTES D'OPTIMISATION DE LA DESSERTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 et en 2022, la MRC de La Matanie a réalisé des études d'opportunité sur le regroupement ou la mise en commun des différents services de sécurité incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du processus en cours de révision de son schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI), la MRC de La Matanie souhaite actualiser les données des études précédentes et documenter de nouvelles pistes d'optimisation dans une optique de mutualisation des ressources incendie;

CONSIDÉRANT la connaissance développée par Icarium Groupe Conseil inc. dans la réalisation des études susmentionnées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la proposition de services professionnels de ICARIUM Groupe Conseil inc. au montant de 13 125 \$, plus les taxes applicables, auquel s'ajoutent, s'il y a lieu, des frais de déplacement, de repas et de séjour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la proposition de services professionnels de ICARIUM Groupe Conseil inc. au montant de 15 090,47 \$, taxes incluses, payable par le budget du SCRSI (compétences communes);

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à faire le suivi et signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

TRANSPORTS

RÉSOLUTION 439-07-24

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 465-09-23 – SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 1 RÉGULIER : « AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES DE TRANSPORT ADAPTÉ » DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 465-09-23 autorisant le dépôt d'une demande au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT le changement de signataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer tout document donnant plein effet à la résolution numéro 465-09-23.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 440-07-24

PLAN DE TRANSPORT ET DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE LA MRC DE LA MATANIE EN TRANSPORT ADAPTÉ, JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE, parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté, un plan de développement doit être adopté par le Conseil de la MRC et transmis au ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT la mise à jour du Plan de transport et de développement des services de la MRC de La Matanie en transport adapté (juin 2024) préparé par la directrice du développement territorial et responsable du transport;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif de la MRC ont pris connaissance du document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif adopte le *Plan de développement du transport adapté de la MRC de La Matanie – juin 2024* pour fin de transmission au MTQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 441-07-24

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a acquis la compétence en matière de transport adapté, par le règlement numéro 245-2010;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie organise le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire à l'interne de l'organisation pour la gestion du service et assume la répartition;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fait appel à des fournisseurs externes pour le service de transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a adopté la grille tarifaire, par la résolution numéro 650-11-21;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a adopté les prévisions budgétaires 2024 par la résolution numéro 604-11-23;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit mettre à jour un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour le transport adapté, la MRC de La Matanie prévoit contribuer, en 2023, pour une somme de 99 832 \$;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, 18 006 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 20 000 déplacements en 2024;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour une prise de décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

DE confirmer au ministère des Transports du Québec l'engagement de la MRC de La Matanie de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence;

DE demander au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 272 178 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2024;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution et à transmettre au MTQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 442-07-24

ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LA MRC DE LA MATANIE (À L'USAGE DE COSMOSS)

CONSIDÉRANT l'augmentation des transactions en ligne et les besoins de la démarche COSMOSS de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE demander l'émission d'une carte Visa Affaires, avec une limite de crédit de 2 000 \$, pour la MRC de La Matanie (personne morale) au nom de madame Mélanie Bergeron, coordonnatrice COSMOSS;

QUE la personne morale délègue aux personnes identifiées, ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées, ci-après, soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées, ci-après, puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

- Nom des délégués (personnes autorisées à gérer le compte): Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, et/ou Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière de la MRC de La Matanie;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, monsieur Olivier Banville, à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 443-07-24

EMBAUCHE AU POSTE D'AGENTE DE CONCERTATION COSMOSS ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT ET D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP

CONSIDÉRANT le remplacement dû à la démission du détenteur d'un poste contractuel d'agent de concertation COSMOSS;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service de développement territorial et de la coordonnatrice COSMOSS pour le remplacement au poste contractuel vacant d'agent(e) de concertation de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche, la grille salariale et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le Comité local de coordination (CLC) COSMOSS et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente devra intervenir avec le SCFP pour établir que le personnel découlant de la démarche COSMOSS ne soit pas assujéti à toutes les modalités de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'embauche de madame Sophie Côté au poste contractuel d'agente de concertation de la démarche COSMOSS de la MRC de La Matanie et la conclusion d'un contrat de travail pour la période du 26 août 2024 au 30 juin 2025, pour 32 heures/semaine, avec une rémunération établie selon l'échelon 7 de la grille salariale applicable à son poste;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est autorisé à signer le contrat de travail;

QUE le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer une lettre d'entente avec le SCFP section locale 4602.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 444-07-24

COLLOQUE AUTOMNE 2024 DE L'ADGMRCQ LES 23, 24 ET 25 OCTOBRE 2024 À LA MALBAIE

CONSIDÉRANT le Colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu du 23 au 25 octobre 2024 à La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription au montant de 718,59 \$, pour la participation de monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, au Colloque d'automne 2024 de l'ADGMRCQ, les 23, 24 et 25 octobre 2024 à La Malbaie, ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 445-07-24

MANDAT DE RECHERCHE À L'UQAR – SUITE DE L'ENQUÊTE SUR LA GOUVERNANCE MUNICIPALE EN MATANIE

CONSIDÉRANT les orientations relatives à la réalisation d'une enquête et la tenue d'un forum sur la gouvernance municipale pour La Matanie (résolution numéro 48-01-24) et le mandat de recherche octroyé à l'UQAR (résolution numéro 79-02-24);

CONSIDÉRANT QUE, suite aux résultats obtenus et présentés lors du premier forum sur la gouvernance municipale, les chercheurs souhaitent réaliser des entretiens additionnels auprès des directions municipales;

CONSIDÉRANT le devis présenté par l'UQAR au montant de 5 070 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise un mandat de recherche à l'UQAR au montant de 5 070 \$ taxes incluses;

QUE le mandat soit financé par les volets ententes sectorielles, mandats dédiés et collaborations spéciales du Programme de développement des communautés financé par le Fonds régions et ruralité volet 2 pour l'année 2024;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

FACTURE SER DES MONTS – DÉNEIGEMENT 2023

PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU MARCHÉ PUBLIC DE LA MATANIE – ORIENTATIONS (INFO)

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIRL) – ÉTAPE 3 – ORIENTATIONS (INFO)

RÉSOLUTION 446-07-24

AUTORISATION APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS – PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)

CONSIDÉRANT la lettre datée du 22 avril 2024 qui confirme une aide financière par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) pour la réalisation d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu premier montant du MTMDQ et a octroyé un mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), notamment pour préparer un appel d'offres pour des services professionnels afin de réaliser le PISRMM;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du volet PS du PAVL, les frais des services professionnels seront défrayés par l'aide financière du Ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, en collaboration avec le service de génie civil de la FQM, à procéder à un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour la réalisation du PISRMM.

ADOPTÉE

COMITÉ SOCIAL SRSI – UTILISATION LOGO MRC (INFO)

COMPTES À RECEVOIR PRÉLIMINAIRE – 2^E TRIMESTRE (INFO)

RÉSOLUTION 447-07-24

CONFIRMATION DU RETRAIT DES ÉLUS-ES DU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES ET À LEUR FAMILLE (PAMF)

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} juin 2024, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a déployé le Programme d'aide aux élu(e)s et à leur famille (PAEF), lequel sera offert par l'entremise de TELUS Santé;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s et les employé(e)s de la MRC sont présentement inclus dans le Programme d'aide aux membres et à leur famille (PAMF), lequel est offert par l'entreprise Homewood Santé;

CONSIDÉRANT QUE le PAMF est devenu superfétatoire pour les élu(e)s;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer la confirmation du retrait des élu(e)s du PAMF.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 448-07-24

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu